

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00388

Numéro SIREN : 833 261 399

Nom ou dénomination : A LA FRANCAISE

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 34725

A LA FRANCAISE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, avenue Huguier – 78530 Buc
R.C.S. Versailles B 833 261 399
(la « Société »)

n° de
dépôt
3 4725



06 DEC. 2021
Gus.

n° de
gestion

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

n° de
dépôt

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 1 198,02 euros de la façon suivante:

- AUX AUTRES RESERVES	0 €
- LE SOLDE AU REPORT A NOUVEAU	1 198,02 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

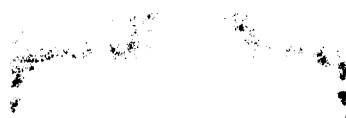
Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Max BAYLE





L'Assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Quitus donné au Président de la Société de sa mission et de sa fonction ;*
- *Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;*
- *Examen et approbation sur l'absence de conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Le Président précise qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part d'associés.

Le Président décrit et commente l'activité de l'exercice 2020.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2020 du Président et la lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés par le Président, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir une bénéfice net comptable de 1 198,02 euros.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée **prend acte** qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé,

En conséquence, **donne quitus** au Président de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2020 du Président et lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à la somme de 1 198,02 euros au poste « Report à Nouveau ».

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Examen et approbation desdites conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée,

Prend acte de l'absence de convention relevant des dispositions de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

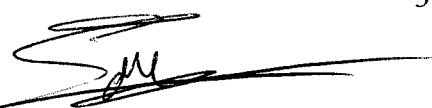
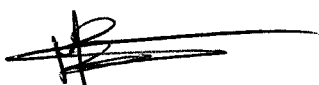
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président

Monsieur Max BAYLE

Le secrétaire de séance

Monsieur Clément GENIN



A LA FRANCAISE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 1, avenue Huguier – 78530 Buc

R.C.S. Versailles B 833 261 399

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le 30 juin à 16h,

Les associés de la société A LA FRANCAISE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 1 avenue Huguier – 78530 Buc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 833 261 399, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société, sur convocation régulière du Président de la Société (l'« **Assemblée** »).

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Max BAYLE, en sa qualité de Président de la société (ci-après le « **Président** »).

Monsieur Clément GENIN est désigné Secrétaire de séance, (ci-après le « **Secrétaire de séance** »).

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le Secrétaire de séance, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent ensemble le quorum requis pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Le Président, en conséquence, constate que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1° les statuts de la Société ;
- 2° la copie des lettres de convocation adressées aux associés ;
- 3° la feuille de présence certifiée exacte par le Président ;
- 4° les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 5° le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société, la liste des associés, le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Quitus donné au Président de la Société de sa mission et de sa fonction ;*
- *Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;*
- *Examen et approbation sur l'absence de conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Le Président précise qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part d'associés.

Le Président décrit et commente l'activité de l'exercice 2020.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2020 du Président et la lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés par le Président, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir une bénéfice net comptable de 1 198,02 euros.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée **prend acte** qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé,

En conséquence, **donne quitus** au Président de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2020 du Président et lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à la somme de 1 198,02 euros au poste « Report à Nouveau ».

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Examen et approbation desdites conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée,

Prend acte de l'absence de convention relevant des dispositions de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président

Monsieur Max BAYLE

Le secrétaire de séance

Monsieur Clément GENIN



État préparatoire au Bilan simplifié

État exprimé en €

État exprimé en €			Du 01/01/2020 Au 31/12/2020					Du 01/01/2019 Au 31/12/2019		
ACTIF			Brut		Amortis. Provisions		Net		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles :	- Fonds commercial - Autres	010 014		012 016					
	Immobilisations corporelles		028	40 535,93	030	8 132,28	32 403,65		29 950,20	
	Immobilisations financières (1)		040		042					
	Total I (5)		044	40 535,93	048	8 132,28	32 403,65		29 950,20	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
		Marchandises	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	- Clients et comptes rattachés		068	9 846,20	070		9 846,20		12 287,57	
	Créances (2) : - Autres (3)		072	11 207,78	074		11 207,78		12 519,35	
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	22 111,58	086		22 111,58		42 951,38	
	Charges constatées d'avance		092		094					
	Total II		096	43 165,56	098	0,00	43 165,56		67 758,30	
	Total général (I+II)		110	83 701,49	112	8 132,28	75 569,21		97 708,50	
PASSIF							01/01/2020 - 31/12/2020 Net		01/01/2019 - 31/12/2019 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120	1 000,00	1 000,00	
	Écarts de réévaluation						124			
	Réserve légale						126			
	Réserves réglementées						130			
	Autres réserves						132			
	Report à nouveau						134	38 475,05	6 485,45	
	Résultat de l'exercice						136	1 198,02	31 989,60	
	Provisions réglementées						140			
	Total I						142	40 673,07	39 475,05	
Provisions pour risques et charges						Total II	154	0,00	0,00	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164			
	Fournisseurs et comptes rattachés						166	15 699,46	7 760,71	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N						169	12 538,21	40 888,74	
	Produits constatés d'avance						174		9 584,00	
Total III						176	34 896,14	58 233,45		
Total général (I+II+III)						180	75 569,21	97 708,50		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

État préparatoire au Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

Etat exprimé en €										Du 01/01/2020 Au 31/12/2020		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				209		210	152 011,01		145 366,97			
	Production vendue :	- Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214						
		- Services			217		218	22 870,06		205 577,00			
	Production stockée						222						
	Production immobilisée						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226	9 940,00					
	Autres produits						230	467,48		43,92			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	185 288,55		350 987,89			
Charges d'exploitation	Achats de marchandises						234	120 420,97		124 102,43			
	Variation de stock (marchandises)						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements						238	134,60		3 195,00			
	Variation de sotck (matières premières et approvisionnement)						240						
	Autres charges externes						242	53 324,09		126 155,89			
	Impôts, taxes et versements assimilés						244	780,00		911,92			
	Rémunérations du personnel						250	1 909,55		43 415,12			
	Charges sociales						252	567,59		14 180,45			
	Dotations aux amortissements						254	6 895,23		1 237,05			
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				259		262	58,50		155,43		
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	184 090,53		313 353,29			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION							270	1 198,02		37 634,60			
Produits et charges divers	Produits financiers					(III)	280						
	Produits exceptionnels					(IV)	290						
	Charges financières					(V)	294						
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		(VI)	300				
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des contructions nouvelles				348							
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306			5 645,00			
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	1 198,02		31 989,60			
B- RÉSULTAT FISCAL							312	1 198,02		314	31 989,60		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles*						324						
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248	0,00	330				
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone France urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurale (44 quindicies)	138					
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière de déficit	346		350			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Perte col. 2	352	1 198,02		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)						356						
	Déficit antérieurs reportables* :				... dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	1 198,02		372		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU		380		n° du centre de gestion agréé :		388			
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*		376		Dont apprentis		handicapés			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prelevements personnels de marchandises* :			399			Effectif affecté à l'activité artisanale	861		